



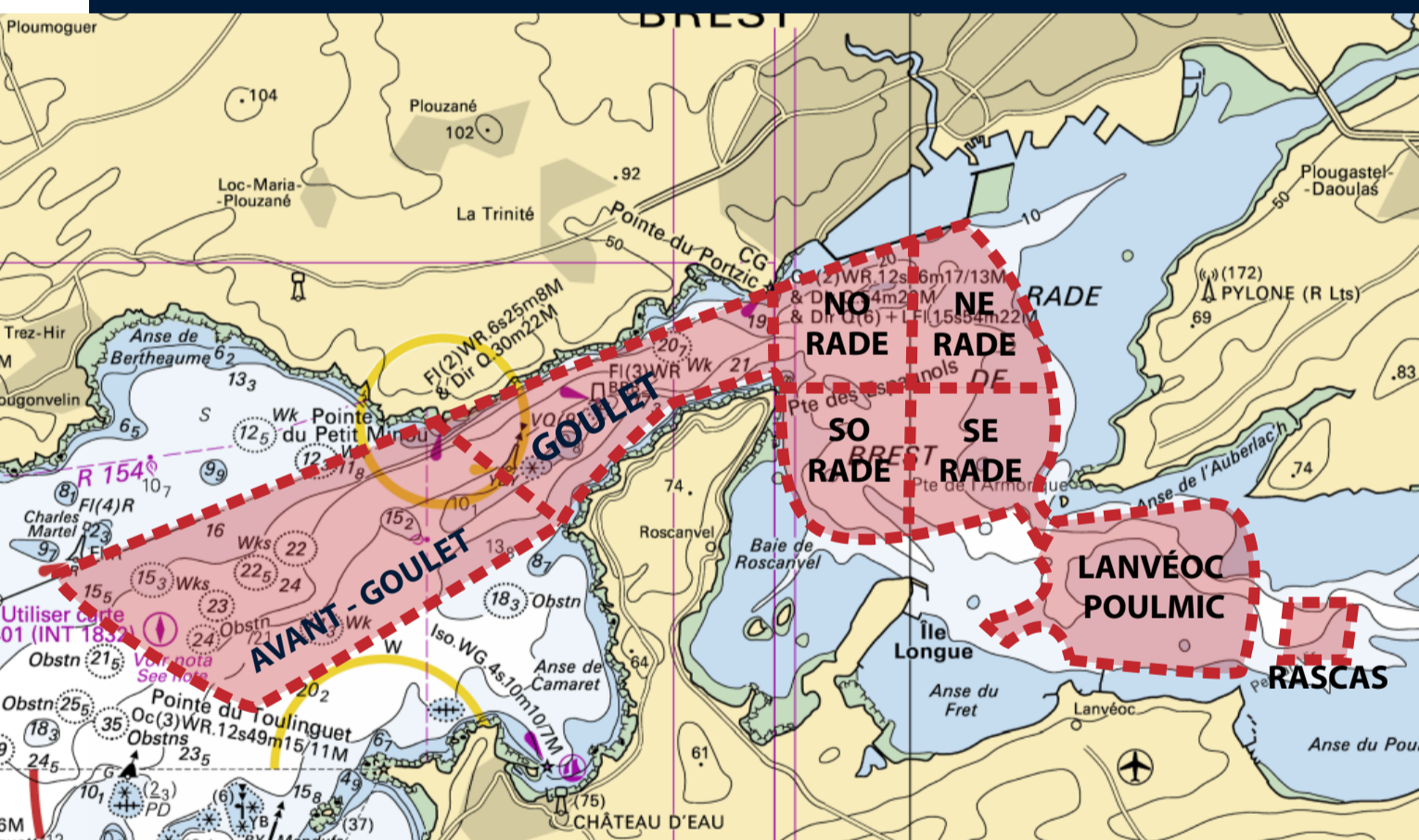
NOUVELLE RÉGLEMENTATION

ACTIVITÉS MARITIMES EN RADE DE BREST

INFORMATION AUX USAGERS DE LA MER

Dans le cadre du déploiement du système de lutte anti-mines, la Marine nationale met en œuvre des drones autonomes de surface et sous marins dans la rade de Brest, le goulet et l'avant-goulet.

Pour des raisons de sécurité, une ou plusieurs des 8 zones ci-dessous et des couloirs de transit associés sont interdits à la pêche et à la plongée durant leurs évolutions¹.



IMPORTANT

La prévision hebdomadaire des zones d'interdiction de pêche et de plongée est disponible chaque jeudi précédent sur le site de la préfecture maritime : www.premar-atlantique.gouv.fr

(rubriques infos nautiques/zones d'évolution des drones de la marine nationale)

Les zones d'interdiction sont ensuite confirmées par des AVIRADE, disponibles sur : portail.ping-info-nautique.fr/avurnav-notice